

Examen final des avocats

Session du 1er octobre 2014

Phase de rédaction

1. Instructions

Le présent document comprend 4 pages. Vérifiez que votre exemplaire est complet. Vous disposez de quatre heures pour préparer votre présentation orale (durée : dix minutes) et votre prestation écrite mentionnées ci-dessous (**3. Consignes pour la partie écrite, et 4. Consignes pour la partie orale**).

Durant cette phase, vous avez accès à un ordinateur avec Word et un navigateur internet. L'usage de l'ordinateur pour communiquer de quelque manière que ce soit avec l'extérieur, par exemple un webmail, facebook, twitter, tout site pouvant être utilisé par des tiers pour communiquer avec le candidat ou tout autre moyen analogue est strictement interdit et constitue un cas très grave de fraude. Des mesures de surveillance et de contrôle appropriées sont en place. Il sera notamment procédé, à intervalles réguliers, à des captures d'écran de l'ordinateur de chaque candidat.

* * * * *

2. Enoncé écrit

Amélie est aujourd'hui administratrice unique et propriétaire de l'ensemble du capital-actions de IP-HOLDING SA, société de droit suisse, qui détient l'entier du capital de deux sociétés genevoises dont elle est gérante unique, à savoir IMPRIMERIE D'ART SARL et PAPIERS D'ART SARL. Le groupe est spécialisé dans l'impression d'art sur du *washi* (papier japonais).

AMÉLIE vous indique que les choses ont commencé à mal tourner il y a 6 ou 7 mois. A ce moment-là, elle a eu vent d'une supposée relation entre son mari et la directrice d'alors de PAPIERS D'ART SARL. Son sang n'a fait qu'un tour, elle a licencié sur le champ ladite directrice et a accepté les avances de JEFF, un golden boy dont la venue bénéfique dans sa vie lui avait été annoncée par la voyante qu'elle avait consultée, sur conseil de sa meilleure amie. Comme celle-ci lui avait par ailleurs vanté les qualités d'entrepreneur de JEFF, AMÉLIE l'a aussi parachuté directeur de PAPIERS D'ART SARL et a adapté le règlement d'organisation dans ce sens. Il faut dire que les visions de cette voyante, qui lui a fait la meilleure impression, étaient tellement convaincantes qu'elle n'a pas jugé utile de faire les vérifications d'usage ni de réclamer un curriculum vitae à JEFF.

AMÉLIE a été tellement éblouie par son amant et les stratégies d'expansion dont il lui parlait (« il nous faut viser le très haut de gamme, AMÉLIE ») et qui la faisaient rêver, qu'elle lui a d'emblée confié tous les pouvoirs ainsi que la signature individuelle et une procuration individuelle sur le compte bancaire de la société. Elle n'a pas été alertée par la démission du chef comptable, un employé de longue date et d'une loyauté sans faille, un mois à peine après l'entrée en fonction de

JEFF. A l'occasion de sa démission, ledit chef comptable lui a indiqué qu'il était en conflit permanent avec JEFF qui ne semblait rien comprendre aux réalités du marché du *washi* ; il lui a aussi fait part de ses réserves concernant la manière dont ce dernier gérait les finances de PAPIERS D'ART SARL et l'a avertie qu'à ce train-là PAPIERS D'ART SARL serait surendettée en moins d'un semestre. Il a ajouté qu'il avait découvert sur internet un article faisant état d'un passé pénal de JEFF et lui a recommandé de vérifier ses références. AMÉLIE a aussitôt mis ces réflexions sur le compte d'une jalousie du comptable, qui devait expliquer sa démission.

Lorsqu'AMÉLIE a vu passer des factures à hauteur de plus d'une centaine de milliers de francs vers plusieurs destinations fréquentées par la jet-set, ou des factures, totalisant elles aussi une centaine de milliers de francs, pour des frais que tout un chacun trouverait extravagants, elle s'est dit que si JEFF s'était lancé dans ces dépenses, il devait bien y avoir un motif. Et elle s'est trouvée confortée dans cette idée et dans son admiration pour JEFF quand celui-ci lui a annoncé – il y a un peu plus de 2 mois – qu'il avait trouvé à Ibiza, en la personne de RAPHAËL, un *business angel* disposé à investir un million de francs dans le projet – d'autant plus fou et audacieux qu'il n'avait été précédé d'aucune étude de marché mais reposait sur la seule intuition de JEFF – d'ouvrir un magasin de luxe, entièrement consacré au *washi*, dans la rue commerçante la plus prestigieuse de Pékin. A cette occasion, JEFF lui a montré un extrait de compte de PAPIERS D'ART SARL confirmant que RAPHAËL avait d'ores et déjà versé ce montant sur ledit compte, et AMÉLIE a même été convaincue d'accepter, malgré ses réticences initiales, de consentir à PAPIERS D'ART SARL un prêt à hauteur de CHF 500'000.-, correspondant à une somme prêtée à IP-HOLDING SA par la BANQUE DES ENTREPRISES un an plus tôt, et de procéder immédiatement au transfert de ce montant du compte d'IP-HOLDING SA sur celui de PAPIERS D'ART SARL.

L'argent prêté par la BANQUE DES ENTREPRISES à IP-HOLDING SA devait à l'origine servir à augmenter le capital d'IMPRIMERIE D'ART SARL - ce que la banque prêteuse ignorait - afin de permettre à cette société de renouveler les presses d'imprimerie et d'augmenter ainsi sa productivité. Pour différentes raisons, cette augmentation de capital-actions n'avait pas pu se faire avant la nomination de JEFF à la direction de la société PAPIERS D'ART SARL et la somme prêtée était restée sur le compte de IP-HOLDING SA en attendant que les obstacles se lèvent.

Vendredi dernier, en arrivant au bureau, AMÉLIE a trouvé la note suivante que JEFF avait rédigée à son intention : « Ma chérie, je dois disparaître. Interpol me recherche. J'ai payé autant de factures que possible avec ce qui restait sur les comptes et j'ai pris le million de RAPHAËL pour survivre : ne te fais pas de souci, il ne viendra pas te rechercher. Il ne t'a jamais vue et c'est à moi qu'il en voudra. Je garde de toi un souvenir ébloui. »

AMÉLIE a également trouvé sur le bureau de JEFF le document ci-joint. Plus tard dans la journée, Amélie, qui sait que la valeur de PAPIERS D'ART SARL se limite au savoir-faire de ses employés, a encore reçu les lettres de démission de l'ensemble des employés de cette société au 30 septembre 2014, pour non paiement du salaire de juillet à septembre 2014. Paniquée, AMÉLIE a cherché en vain une quelconque documentation (autre qu'un extrait du compte bancaire de PAPIERS D'ART SARL au 30.09.2014, indiquant qu'il ne restait plus rien sur ce compte) en lien avec le million versé par RAPHAËL et a fini par conclure que JEFF et RAPHAËL s'étaient entendus oralement.

Lorsque la BANQUE DES ENTREPRISES a appris que la somme de CHF 500'000.- prêtée à IP-HOLDING SA avait été investie dans un projet fantasmagorique de PAPIERS D'ART SARL, elle a dénoncé son prêt (comme elle était autorisée à le faire). Comme IP-HOLDING SA n'a pas été en mesure de rembourser immédiatement ce prêt (faute de liquidités nécessaires), elle vient de recevoir un courrier de la BANQUE DES ENTREPRISES, auprès de laquelle tous les comptes des sociétés sont ouverts, qui la menace de poursuites.

AMELIE vous indique encore que, vu la vétusté de ses installations, IMPRIMERIE D'ART SARL ne dispose d'aucune réserve et ne sera pas en mesure d'en constituer à court terme.

Dans toute cette noirceur, AMELIE ne voit qu'une petite consolation : elle peut toujours compter sur sa famille. Sa mère lui a dit qu'elle était disposée à lui remettre la somme de CHF 600'000.- déposée sur un compte chez POSTFINANCE au titre d'avance d'hoirie et son frère viendra l'aider pour honorer les commandes en cours.

3. Consignes pour la partie écrite

Veillez préparer **une consultation écrite** détaillant:

1. les faits pouvant engager la responsabilité personnelle d'Amélie et les conditions d'une telle responsabilité;
2. les personnes qui pourraient invoquer ladite responsabilité et les conditions auxquelles elles pourraient le faire;
3. les conseils que vous donnez à Amélie.

4. Consignes pour la partie orale

Veillez préparer **pour l'entrevue orale** que vous aurez avec AMELIE, la liste des infractions pénales qui pourraient potentiellement être invoquées à son encontre, sur la base de l'état de fait qui vous est soumis et lui proposer des démarches qui pourraient atténuer et/ou éliminer ces risques.

N.B. Les questions de la sous-commission lors de l'interrogation orale porteront tant sur la présentation orale que sur la prestation écrite du (de la) candidat(e).

* * *

PAPIERS D'ART SARL	
Factures payées au 24.09.2014	
frais de voyage Jeff	fr. 100'000.00
pâte de papier	fr. 5'000.00
SIG	fr. 1'000.00
Swiscom	fr. 848.00
	fr. 106'848.00
Factures à payer au 30.09.2014	
Caisse Genevoise Compensation 31.03.2014 cotisations employeur - employés 1er trimestre 2014	fr. 12'500.00
Caisse Genevoise Compensation 30.06.2014 cotisations employeur-employé 2ème trimestre 2014	fr. 12'500.00
Caisse Genevoise Compensation 30.09.2014 cotisations employeur-employé 3ème trimestre 2014	fr. 12'500.00
Caution et loyer 1er trimestre magasin Pékin (bail à signer)	fr. 87'500.00
Mobilier magasin boutique de Pékin (acomptes à régler dès acceptation des offres)	fr. 80'000.00
Caisse de prévoyance du personnel cotisations (à régler en octobre)	fr. 20'000.00
Salaires en souffrance 3ème trimestre 2014 (juillet à septembre)	fr. 100'000.00
Total à payer au 30.09.2014	fr. 325'000.00

Pour mémoire : Prêt de CHF 1'000'000 de Raphaël Del Acqua
 (total à payer hors Pékin : CHF 157'500)
 Jeff SantAngelo/24.09.2014